



GRENOBLE - ALPES
MÉTROPOLE

Direction générale déléguée
aux services techniques et à la qualité urbaine
Direction de la collecte
et du traitement des déchets



Monsieur Pierre VERRI
Maire
Hôtel de Ville
15 rue Victor Hugo
38610 GIÈRES

Grenoble, le

15 OCT. 2014

N/réf. : Dossier 19420/Collecte ZI ZA - BRS/6F14LT065
Suivi par Stéphanie MOLLET ☎ 04 76 59 58 80

Objet : Collecte des déchets dans les zones industrielles et zones d'activités

Monsieur le Maire,

Comme annoncé lors de la réunion de présentation du projet avec vos services le 16 septembre 2014, en présence de M. Claude SERGENT, adjoint en charge de l'aménagement et des travaux, et de M. Jacques FABBRO, conseiller municipal délégué à l'environnement et aux déplacements, Grenoble-Alpes Métropole souhaite mettre en œuvre le projet d'amélioration du tri et d'homogénéisation des fréquences de collecte dans les zones industrielles (ZI) et zones d'activités (ZA) du groupement de collecte Est.

En effet, forte de l'expérience concluante menée sur les zones de la commune de Saint-Martin-d'Hères et des groupements de collecte Nord et Ouest, Grenoble-Alpes Métropole souhaite généraliser le dispositif sur l'ensemble des ZI et ZA du territoire communautaire : mise en place de bacs bleus pour la collecte sélective des papiers/cartons et mise en œuvre d'une fréquence de collecte d'une fois par semaine pour les bacs gris et une fois par semaine pour les bacs bleus.

Ainsi, dès le mois de décembre 2014, ce nouveau dispositif concernera les ZI et ZA du groupement de collecte Est, sur les communes de Domène, Gières, Meylan et la Tronche.

En amont, Grenoble-Alpes Métropole informera les entreprises situées sur ces zones en leur adressant un courrier et procédera à la mise à disposition gratuite des nouveaux bacs bleus en substitution des bacs verts « Je trie » au cours du mois de novembre. Une campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri et fréquences de collecte sera également assurée à cette occasion par les messagers du tri.

Enfin, à compter de la semaine du 8 décembre 2014, les **poubelles grises** (déchets classiques) seront collectées le **mercredi** (première collecte le 10 décembre 2014) et les **poubelles bleues** (papiers-cartons) le **vendredi** (première collecte le 12 décembre 2014) sur les ZI et ZA de votre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Christophe FERRARI



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

**SUPER
TRI**

DANS LA POUBELLE BLEUE, TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS



Renseignements 0 800 500 027 n° gratuit



lametro.fr